

PROTECTION SOCIALE

SÉCURITÉ SOCIALE : ORGANISATION, FINANCEMENT

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES
ET DE LA SANTÉ

Arrêté du 17 avril 2014 portant nomination de membres des conseils départementaux de l'Eure et de la Seine-Maritime au sein du conseil d'administration de l'union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales de la Haute-Normandie

NOR : AFSS1430312A

Le ministre des finances et des comptes publics et la ministre des affaires sociales et de la santé,
Vu le code de la sécurité sociale, et notamment les articles L. 231-6, L. 231-6-1, D. 213-7, D. 231-2 et D. 231-3;

Vu les désignations auxquelles ont procédé les organisations et institutions en application de l'article D.213-7 du code de la sécurité sociale, transmises à l'Agence centrale des organismes de sécurité sociale;

Vu l'arrêté du 13 décembre 2013 portant nomination des membres des conseils départementaux de l'Eure et de la Seine-Maritime au sein du conseil d'administration de l'union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales de la Haute-Normandie;

Vu l'arrêté du 21 février 2014 portant nomination d'un membre du conseil départemental de l'Eure auprès du conseil d'administration de l'union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales de la Haute-Normandie,

Arrêtent:

Article 1^{er}

Sont nommés conseillers titulaires départementaux auprès du conseil d'administration de l'union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales de la Haute-Normandie, sur désignation de la Confédération française démocratique du travail (CFDT):

M. Saha (José), au sein du conseil départemental de l'Eure.

M. Bienaime (Sylvain), au sein du conseil départemental de la Seine-Maritime.

Article 2

Le directeur de la sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel santé, protection sociale, solidarité*.

Fait le 17 avril 2014.

Pour les ministres et par délégation :
Par empêchement du directeur de la sécurité sociale :
*Le sous-directeur de la gestion
et des systèmes d'information,*
L. GALLET